

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-AUBIN DE MEDOC
LUNDI 20 JUIN 2016**

L'an deux mil seize, le lundi vingt juin à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal dûment convoqués, se sont assemblés au lieu ordinaire de leurs délibérations, sous la présidence de Monsieur Christophe DUPRAT, Maire.

Etaient présents :

M. Patrick BALLANGER	Mme Isabelle GARROUSTE
M. Bernard BARBEAU	Mme Maryse GUILHEM
M. Philippe BOUCHARD	M. Samuel HERCEK
Mme Brigitte CHAPELIN	M. Ludovic LACOMBE-CAZAL
M. Jean-Paul CHERON	M. Michel PATANCHON
M. Jean-Jacques COMBAREL	M. Serge REVOLTE
Mme Josette D'ALMEIDA	Mme Isabelle ROUCHON
M. Claude DESBATS	Mme Anne-Marie ROUX
M. Christophe DUPRAT	M. André SCHOELL
M. Thierry ESCARRET	Mme Denise TARDIEU
Mme Catherine ETCHEBER	M. René VANDELEENE
M. François GALLANT	Mme Marie-Noëlle VINCENT

Etaient représentés :

M. Patrice CLINQUART représenté par M. Bernard BARBEAU
Mme Céline LESCURE représentée par Mme Anne-Marie ROUX
Mme Béatrice LEVÊQUE représentée par M. Christophe DUPRAT
Mme Maeva MICHELON représentée par M. Samuel HERCEK

Etait absent :

M. Didier SAINTOUT

Secrétaire de Séance : Mme Isabelle ROUCHON

Date de la convocation : Lundi 13 juin 2016

Nombre de Conseillers en exercice :	29
Présents :	24
Représentés :	4
Excusé :	0
Absent :	1
Votants :	28

Session ordinaire du Conseil Municipal du lundi 20 JUIN 2016

N°	Ordre du jour	RAPPORTEURS
	Désignation d'un(e) Secrétaire de séance	Monsieur le Maire
	Approbation du compte-rendu du Conseil municipal du 25 avril 2016	Monsieur le Maire
	Administration Générale	
1	Désignation d'un nouveau représentant au sein du SDEEG	Monsieur le Maire
	Enfance/Jeunesse/Sports	
2	Séjour 6-7 ans du 22 au 24 août 2016	M. Samuel HERCEK
3	Séjour 7-9 ans du 16 au 19 août 2016	M. Samuel HERCEK
4	Séjour Aventures Gironde du 5 au 7 juillet 2016	M. Samuel HERCEK
5	Séjour « Eaux Vives » (12-17 ans) du 18 au 23 juillet 2016	M. Samuel HERCEK
6	Vacances sportives (10-14 ans) du 11 au 15 juillet 2016	M. Patrick BALLANGER
7	Vacances sportives (8-12 ans) du 25 au 29 juillet 2016	M. Patrick BALLANGER
8	Vacances sportives (8-12 ans) du 22 au 26 août 2016	M. Patrick BALLANGER
	Ressources Humaines	
9	Création de postes	Mme Anne-Marie ROUX
10	Modification du tableau des effectifs	Mme Anne-Marie ROUX
	Finances	
11	Acquisition de deux parcelles boisées	M. Bernard BARBEAU
12	Attribution de subventions exceptionnelles	M. Serge REVOLTE
13	Lotissement communal Le Mont Saint-Pey : Budget annexe 2016	M. Serge REVOLTE
14	Budget principal : décision modificative n°1	M. Serge REVOLTE
15	Décisions du Maire	Monsieur le Maire
16	Annexes	
	Information :	
	Présentation par le Président du Comité Consultatif Communal :	
	- des conclusions de l'étude sur le fonctionnement de l'éclairage public	
	- des pistes de réflexion sur « l'opération Voisins Vigilants »	

Monsieur le Maire ouvre la séance en proposant Madame Isabelle ROUCHON en qualité de secrétaire de séance et soumet le procès-verbal du lundi 25 avril 2016 pour validation. Celui-ci est adopté à l'UNANIMITÉ.

Monsieur le Maire suspend la séance afin de laisser le Président du Comité Consultatif Communal, Monsieur Cyril VINCENT, présenter le rapport annuel du Comité Consultatif Communal.

Monsieur Cyril VINCENT : Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les élus, Mesdames et Messieurs du public, je suis ravi ce soir de venir représenter le comité consultatif communal et de vous présenter le compte rendu de nos travaux et de notre activité.

Le comité consultatif communal, vous le savez, est installé depuis septembre 2015. Sa grande force est d'avoir une composition extrêmement diversifiée et représentative des formes de la commune avec des personnes de qualité. 29 personnes, en réalité durant cette première année cela aura été plutôt 26 car nous avons 1 personne qui habite Rambouillet et qui va arriver en retraite à Saint-Aubin donc elle sera beaucoup plus présente l'année prochaine, et 1 personne qui malheureusement n'a pas pu se joindre à nous pour les 7 réunions qui se sont déroulées en 2015 et donc là nous allons être obligés d'effectuer un remplacement. Il y a une parité homme/femme, il y a des représentants du monde associatif, du monde de l'entreprise, des commerçants, des élus, 1 personne qui est désignée par le comité du développement durable de la métropole et enfin il y a 12 personnes de la société civile.

Une chose importante, on a une représentativité géographique, ce qui fait que le choix des habitants a été bien fait d'un point de vue qualitatif. Cela est important pour deux raisons, d'une part sur certains sujets entre habiter dans le centre de Saint-Aubin ou « route de Saint Raphael » on n'a pas forcément la même optique, et d'autre part ça nous semble extrêmement important car ces 29 personnes composant le CCC ont un niveau d'information sur certains sujets qui est plus élevé que la population normale et c'est, je crois, un excellent vecteur d'informations.

Sur l'activité du CCC, il y a eu un rythme vraiment assez soutenu, sept réunions en neuf mois, et donc là je remercie vraiment les personnes qui participent à ce comité car c'est du temps investi.

Deux saisines nous avaient été commandées par Monsieur le Maire et le Conseil municipal et ont été traitées lors de ces réunions. Nous avons en moyenne 85% de présence, 22 personnes sur 26, ça représente 264 heures de bénévolat. Cela me paraît être extrêmement intéressant car ça signifie que les sujets que l'on traite au CCC intéressent les participants et que la manière dont on les traite les satisfait aussi.

Nous avons durant ces sept réunions auditionné 10 personnes qualifiées extérieures au CCC, qui venaient de Saint-Médard, du Taillan, d'Avensan et qui sont venues nous instruire sur des expériences. Il est important de noter, qu'au sein de ce CCC, un vrai groupe s'est formé avec une réelle convivialité et on a un vrai plaisir à se retrouver. Et ça c'est important, car si l'on veut que tout le monde s'exprime il faut que les gens aient confiance dans le groupe, aient confiance en eux, que la parole soit libérée. Voilà, notre devise c'est « Etre sérieux sans se prendre au sérieux ».

Alors la 1^{ère} saisine sur laquelle nous avons travaillé, c'est la gestion de l'éclairage public et plus particulièrement sur le volet extinction de l'éclairage public en nuit profonde. Alors je vous avoue que pour beaucoup d'entre nous c'était un peu une découverte. Donc vous pensez bien que sur un sujet technique comme ça il a fallu se documenter. Dans un premier temps, nous nous sommes un peu documentés sur internet, nous avons échangé des articles par mail entre membres du CCC et ensuite on a eu deux réunions où l'on a reçu des personnes qualifiées. On a eu à deux reprises le directeur des services techniques municipaux qui est venu nous enrichir de ce qui était fait à Saint-Aubin, bien sûr Bernard BARBEAU qui connaît bien également tous ces sujets et qui participe au CCC, nous avons eu un représentant du SDEEG. Nous avons reçu deux personnes de la mairie du Taillan, le DGS ainsi que la responsable du domaine public, qui sont venus nous faire un retour d'expérience car ils ont mis en pratique cette extinction en nuit profonde.

Enfin, après s'être bien documenté, j'ai présenté et nous avons amendé une grille de sondage qui a été adressée par voie informatique aux membres du CCC de façon à ce qu'on ait vraiment un avis qui soit démocratique et qui reflète réellement l'avis des personnes du CCC, car c'est quand même le but d'avoir l'avis de la population. Le 22 mars, nous avons restitué le résultat du sondage aux membres du CCC.

Les arguments favorables à une extinction totale sont de 4 ordres :

- il y a des aspects environnementaux : la pollution lumineuse avec notamment les boules qui éclairent plus le ciel que la voirie. Le respect de la faune et la flore car avec trop d'éclairage les animaux peuvent finir par confondre le jour et la nuit, ça peut les perturber et il en est de même pour les végétaux.
- la sécurité routière : là, on peut se dire qu'il y a moins de circulation en nuit profonde, les conducteurs sont peut-être moins tenté par la vitesse quand ils sont dans la pénombre d'où des accidents moins graves. Et là, c'est vrai qu'il faut tordre la tête à une idée reçue, les accidents mortels arrivent majoritairement en plein jour, par beau temps, sur ligne droite et à proximité de chez soi.
- la sécurité des biens et des personnes : là aussi la majorité des cambriolages se produisent en journée et non pas la nuit. Et, quelque part, l'obscurité peut générer de l'insécurité pour les cambrioleurs.
- l'enjeu financier : sachez que le coût pour la commune de l'éclairage public c'est 75 000 €, si on éteignait l'éclairage public de 1h à 5h du matin, nous avons chiffré avec les services techniques et le SDEEG, que ça représenterait 15 000 € d'économie potentielle. Le coût de la communication vers la population est très faible, nos amis du Taillan nous ont dit qu'il fallait un article dans le bulletin municipal, des flyers, une réunion publique, une signalisation aux entrées de la commune, c'est donc assez limité et faisable.

Les arguments favorables à une politique d'éclairage maîtrisé mais sans extinction totale :

- pour ce qui est de la pollution lumineuse, on a encore à Saint-Aubin, malgré un parc relativement modernisé, 230 luminaires de type « boule » qui conviendrait de remplacer par du luminaire moderne orienté vers la voirie. D'ailleurs ces luminaires de type « boule » sont à vapeur de mercure, ils sont retirés de la vente depuis avril 2015 et il y a une directive européenne qui progressivement va engendrer leur remplacement.
- le respect de la faune et la flore : il y a une solution qui s'impose, c'est l'abaissement de l'intensité lumineuse en nuit profonde.
- la sécurité routière : il y a quand même un risque qui n'est pas négligeable, c'est celui de percuter des cyclistes ou des piétons peu ou pas éclairés, et vous le savez, passé un certain âge c'est impossible de leur faire mettre un gilet jaune. Malgré des jurisprudences qui sont favorables au maire, on a quand même une incertitude sur la responsabilité de la municipalité en cas d'accident grave. La municipalité peut être attaquée, notamment s'il y a un accident mortel, alors peut être qu'on s'en sortira bien mais c'est quand même, je pense, une épreuve difficile et il faudra se justifier dans tous les cas et la législation n'est pas totalement claire.

Monsieur le Maire : sur ce plan là, s'il n'y a pas d'éclairage la responsabilité n'est pas engagée, s'il y a de l'éclairage et qu'il n'est pas allumé la responsabilité est engagée. La difficulté est là. Il y a plein d'endroit où il n'y a pas d'éclairage, c'est le cas aujourd'hui sur la rocade et la responsabilité des différents maires n'est pas engagée puisqu'on a démonté très vite les candélabres. Par contre s'il y a un système et que ce n'est pas allumé, la responsabilité pourrait être engagée.

Monsieur Cyril VINCENT : merci Monsieur le Maire.

- la sécurité des biens et des personnes : même si ce n'est pas justifié, en plongeant Saint-Aubin dans la pénombre on va générer quand même un sentiment d'insécurité. Si on

déclenche l'extinction à 23h ou à minuit, on peut aussi altérer un peu l'été la vie de quartiers avec des gens qui restent chez eux.

Je reviens sur l'enjeu financier, je vous ai dit que le coût pour la commune était de 75 000 € mais attention là-dedans vous avez 45% d'abonnement, c'est-à-dire que pour toute mesure d'économie que vous faites vous n'agissez que sur 55% de votre facture. On a dit que l'économie serait de 15 000€, mais attention pour éteindre en nuit profonde on va avoir à Saint-Aubin des investissements très lourds à faire. Il faut 40 000 € d'investissement pour être capable d'éteindre les éclairages la nuit. Pourquoi cet investissement ? Pour éteindre la nuit, on a 63 armoires électriques à Saint-Aubin et nous n'en avons je crois que 21 qui sont équipées d'horloges astronomiques, donc il faudrait en installer 42 ce qui représente un coût non négligeable. En comparaison, le Taillan n'était pas du tout dans la même situation que nous, ils ont sûrement un parc de luminaires beaucoup plus vieux que nous et qui consomment beaucoup mais par contre ils étaient équipaient d'horloges astronomiques, donc pour eux l'investissement de départ a été de 4 000 € et ils économisent 30 000 € par an. Dans la situation du Taillan c'était effectivement une solution qui pouvait s'envisager. Comme je vous l'ai dit, on a à Saint-Aubin un parc d'éclairage public en bon état et qui est modernisé, je crois, à plus de 64%.

Je vous ai mis l'exemple de la ville de Douai, qui a fait une étude, ils voulaient rénover toute une partie de la commune en éclairage public et ils avaient 217 points lumineux avec justement des ballons fluorescents à vapeur de mercure. La consommation était de 40 000 €, alors évidemment on se dit que l'on coupe de 23h à 6h du matin et on économise 20 000 €. Si vous passez ces ballons fluorescents à des luminaires à sodium haute pression, qui sont des luminaires de très bonne qualité, déjà sans éteindre la nuit vous passez à 12 850 € de consommations. Alors, évidemment, vous allez me dire que si on les éteint la nuit on passe à 6 000 €, donc diminution encore de moitié de la consommation. Ensuite vous avez le Led, si on laisse allumer toute la nuit c'est 9 645 € de consommations et si vous les éteignez la nuit c'est 5 000 €. La solution que la ville de Douai a choisi c'est de prendre du Led et de faire un abaissement : de 22h à minuit ils réduisent de 50% et de minuit jusqu'à 6h du matin ils réduisent de 70%. Avec cette solution, la consommation est de 6 667€. Donc vous voyez qu'entre 6 667 € avec du Led et 5 000 € où on éteint 7h par nuit, on a plus que 1 600 € d'écart. Ce que je veux vous faire passer comme message, c'est que plus on a un type de luminaire moderne moins vous vous posez la question d'éteindre la nuit. Et, comme je vous l'ai dit, à Saint-Aubin ça a déjà été très bien anticipé vu qu'on a 70% de notre parc avec des luminaires à sodium haute pression donc déjà très performants, et on a plus que 16% de ballons fluorescents sur lequel il conviendra sûrement de travailler.

Alors, le sondage que nous avons fait, nous avons eu 26 répondants sur 28. Il y avait plusieurs questions :

- Diriez-vous que l'éclairage de Saint-Aubin, en particulier celui de la rue où vous habitez, est suffisant et vous donne satisfaction ? : 90% de satisfaits.
- Seriez-vous pour une extinction de l'éclairage sur notre commune ? : 48% de « non », à 30% « oui » mais sur des parties de la commune très ciblées et peu ou pas fréquentées la nuit, et seulement 22% « oui » sur la totalité de la commune alors ça représente 4 personnes et parmi elles il y avait 2 personnes pour qui au départ cette solution était impossible, mais le fait d'avoir travaillé sur le sujet les a fait changer d'avis. Une grande majorité n'est pas « pour » l'extinction totale à Saint-Aubin.
- Les zones ciblées que l'on pourrait éventuellement éteindre : dans les zones les plus citées il y a la plaine des sports, l'abri vélos de la place, la serpentine et le parking de la Maison de la petite enfance. Seulement 1 citation : commerce, place de l'église, zone Euromédoc mais sincèrement on a la chance d'avoir des entreprises qui viennent s'installer à Saint-Aubin et ça ne nous paraît pas une bonne idée de les plonger dans la pénombre la nuit, Villepreux là aussi pourquoi éteindre un lotissement et pas les autres.

Monsieur le Maire : il s'agit du site de Villepreux, qui est éteint la nuit.

Monsieur Cyril VINCENT : donc la question ne se pose pas. Alors, on peut travailler sur les quatre premières zones, sachant que l'on a chiffré l'économie et que ça représenterait 500 € par an donc ce n'est pas énorme non plus.

Monsieur le Maire : la place de l'église est déjà coupée à 50% à partir de 23h, on a tout un rang des doubles candélabres qui est coupé et qui fait diminuer de moitié la consommation, plus l'abaissement.

Monsieur Cyril VINCENT : voilà, donc autres questions :

- Selon vous, afin de réduire la consommation électrique liée à l'énergie de l'éclairage public, l'extinction de ces derniers en nuit profonde dans votre rue vous paraît être : la seule solution – pour 1 personne, pour les autres c'est une solution mais ce n'est pas la seule, et dans 33% des cas une mauvaise solution.
- Pour optimiser l'éclairage public à Saint-Aubin, à la fois pour réduire la consommation et limiter l'impact sur l'environnement, quelles solutions parmi les suivantes auraient votre préférence ? : il y a 2 réponses par personne. Ce qui est plébiscité c'est l'éclairage qui s'abaisse en nuit profonde, à 29% un éclairage public qui utilise des sources de lumière très économes en électricité, ensuite un éclairage qui éclaire plus la voirie que le ciel, et un éclairage public qui s'adapte en fonction des passages quand c'est possible grâce à la détection de présence.
- Dans le cas où votre quartier serait équipé d'éclairage bi-puissant seriez-vous favorable pour participer à des tests de baisse d'intensité, réduction à 20 ou 30% du potentiel en nuit profonde ? : la majorité des consultés disent « oui » à 80%, ils seraient tout à fait prêts à tester ce genre de chose.

Pour résumer, vous l'avez compris, on n'est pas « pour » l'extinction totale à une grande majorité, plus le parc est moderne moins la question se pose. Donc nos recommandations c'est de privilégier et de développer la bi-puissance, aujourd'hui seulement 11% des luminaires sont bi-puissance, tester la possibilité quand cela est possible d'abaisser encore l'intensité (80% des sondés sont prêts à tester), développer les Leds ou autres ampoules comme les sodiums à haute pression ; là on a un parc qui est moderne mais on a encore un peu moins de 40% du parc à moderniser ; cibler l'installation d'horloges astronomiques supplémentaires en fonction de la consommation de la zone desservie, identifier les zones sensibles que l'on peut éteindre sans risques et là on a identifié le stade et la Maison de la petite enfance, bien sûr les luminaires qui éclairent la voirie et les détecteurs de présence quand cela est possible mais c'est parfois difficile à mettre en œuvre et c'est plus facile à mettre en œuvre sur des quartiers neufs que sur des quartiers anciens parce qu'il faut voir aussi le coût que ça représente.

Voilà, alors dans un contexte d'investissement contraint, de baisse des dotations de l'Etat, de dépenses supplémentaires, il nous semble souhaitable de réaliser, de partager une étude prospective de modernisation des installations de l'éclairage public permettant d'identifier les travaux auxquels on ne coupera pas (les mises aux normes obligatoires, les mises en sécurité, les remplacements des ballons fluorescents), évaluer les améliorations possibles sur l'ensemble de la commune (modernisation des luminaires, abaissement de l'intensité, horloges astronomiques) sous 3 aspects :

- La faisabilité
- Les travaux associés (voirie, enfouissement...)
- Les coûts de ces investissements, les économies que ça génère

Une fois que l'on a fait tout ça, mettre en balance ces actions par rapport à d'autres actions d'économies potentielles peut-être plus rentables. Peut-être est-il plus rentable d'isoler des bâtiments que de changer des ampoules. C'est à chiffrer et à calculer.

Voilà pour le résultat de nos travaux sur le sujet, on a essayé de synthétiser mais quelque part le message général, c'est qu'à Saint-Aubin, ça nous paraît être une fausse bonne idée.

Monsieur le Maire : merci beaucoup pour cette partie, nous allons ouvrir le débat sur ce sujet et nous passerons au second.

Monsieur André SCHOELL : j'ai une remarque. Pour un particulier le coût de l'abonnement est fonction de la consommation et là apparemment ce n'est pas le cas, il est fixe.

Monsieur le Maire : là il est fixe, il a un peu baissé puisque dans le cadre du groupement de commandes que nous avons fait avec le SDEEG, nous sommes aujourd'hui avec un nouveau fournisseur d'accès il s'agit de Direct Energie. Il fournit aujourd'hui tout ce qui est éclairage public puisque ça fait partie du contrat pour 3 ans qui a été passé, ça nous a fait baisser la facture de 12%, un peu sur l'abonnement et un peu sur le prix de la consommation. Ce que l'on constate, c'est que tout ce que l'on fait en neuf c'est-à-dire les lotissements, les aménagements de voirie, tient compte de ces préconisations. Aujourd'hui les lotissements sont avec des Leds à 18 watts, et à chaque fois que l'on fait des travaux, par exemple dernièrement route de Hourton, on est passé en bi-puissance (100 watts et abaissement à 75 watts) ce qui est intéressant sur les grandes voies. Et malgré une augmentation des points lumineux, on dépasse les 1500 points lumineux, la facture est restée quasiment la même, c'est-à-dire que les travaux que l'on a fait pour améliorer l'éclairage compensent l'arrivée de nouveaux points lumineux. Donc ça signifie que l'on est resté à peu près stable en termes de consommations, je parle en consommations et non en prix.

Ce qui est intéressant c'est qu'il faut tester les choses, on a mis par exemple dans un lotissement des Leds sans remplacer les candélabres et on s'est aperçus que ça ne marchait pas parce que pour des candélabres à Leds il faut que le mat soit un petit peu plus haut, ça faisait des trous noirs. Par contre, en installant d'autres luminaires avec un capot sur le dessus à la place des luminaires à boules, de 125 on est passé à 70 en termes de consommations. On va tester sur un lotissement qui démarre, dont l'accès piétons et vélos se fera par la route de Pont à Cot et l'autre partie par l'allée des Goélands, la mise en place d'un détecteur. C'est-à-dire que l'on va imposer au lotisseur de tester sur cette voie en sens unique, trois détecteurs qui ne se déclencheront que si un piéton, un vélo ou une voiture passent. Donc on va tester avec eux, mais ça sera réversible, c'est-à-dire que si jamais ça ne fonctionnait pas bien ou que c'était mal apprécié par la population, on aura toujours la possibilité de déclencher les détecteurs et de passer à un éclairage. L'allée des Colibris sera desservie de cette manière-là.

Pour les Leds on a pris un risque, au début, quand on a installé des Leds, leur fiabilité n'était pas connue. Sur le rond-point de Bébian, parce que la terre avait été moyennement bien faite, un coup d'orage sur la ligne haute tension nous a endommagé les $\frac{3}{4}$ des Leds du giratoire, pas d'assurance, et quand un Led tombe en panne, ce n'est pas le même coût qu'une ampoule.

Donc aujourd'hui, ce qui nous est préconisé on va le faire. On va reprendre l'étude que nous avait faite le SDEEG, planifier, d'ailleurs dans le budget que nous avons voté en mars nous avons introduit une dizaine d'horloges astronomiques. On a commencé à remplacer la moitié des ballons fluorescents. On va donc aller dans ce sens-là et voir où c'est le plus pertinent.

Par rapport à des communes comme Le Taillan, il est vrai que l'on avait un parc beaucoup plus moderne qui consommait moins, donc effectivement l'économie que l'on est censé faire est beaucoup moins pertinente. Il faut dire qu'en quelques années on est allé éclairer des secteurs qui ne l'étaient pas pour des raisons de sécurité, il n'y a pas si longtemps que ça, entre Hourton et le centre bourg de Saint-aubin, au niveau du calvaire, on était plongé dans le noir. Par contre je vous l'avoue, à l'époque c'était Simon FRANCOIS qui s'occupait de ça, nous étions allés allée de Haute Grave, puisque c'est la 1^{ère} voie où il y a eu l'abaissement, nous nous sommes mis à 23h sous le candélabre pendant 1/4h et nous n'avons rien vu s'abaisser car l'œil n'a pas pu détecter l'abaissement. Le SDEEG est vraiment de bon conseil.

Monsieur Serge REVOLTE : les 7% de ballons fluorescents représentent combien ?

Monsieur le Maire : 232.

Monsieur Serge REVOLTE : il me semble que l'on avait prévu au budget de les remplacer pour les lotissements les plus anciens sur un programme pluriannuel.

Monsieur le Maire : oui, d'ailleurs de mémoire, il me semble que le Hameau de Marcelon est prévu pour 2016.

Monsieur Serge REVOLTE : merci Monsieur le Maire.

Monsieur Cyril VINCENT: je voudrais à nouveau souligner le fait que si on livre ces conclusions là aujourd'hui c'est qu'il y a tout un travail qui a été fait bien avant sur l'éclairage public. Et peut-être que les communes qui éteignent aujourd'hui sont des communes qui n'ont pas investi dans les années passées, qui ont des luminaires vieillissant et là effectivement éteindre pendant 6h c'est une économie réellement importante, nous ne sommes pas dans la même situation.

Monsieur le Maire : je me souviens ce que l'on avait mis pour l'éclairage public quand on avait fait le bilan du mandat 2008-2014. Pour l'enfouissement des réseaux c'est 2 500 000 €, donc ça se retrouve bien aujourd'hui, cette somme astronomique a servi à quelque chose. C'était un gros investissement, c'est presque deux crèches.

Nous allons passer au deuxième sujet.

Monsieur Cyril VINCENT : le deuxième sujet pour lequel nous avons été saisis, concernait la prévention des cambriolages et des incivilités et quelque part aussi l'amélioration de la solidarité entre voisins, du lien entre voisins.

Pour ce qui est des cambriolages, vous vous en doutez, Saint-Aubin ce n'est pas Chicago. En 2015, les cambriolages ont légèrement diminué par rapport à 2014 mais en 2014 il y avait eu une augmentation importante des cambriolages. On est à peu près à 1 cambriolage tous les 9 jours, il y avait d'ailleurs un membre du CCC qui a été cambriolé deux fois et c'est relativement traumatisant. C'est vrai que ce n'est pas énorme mais c'est quand même 1 cambriolage tous les 9 jours : ce n'est pas rien.

Quand on parle d'incivilités on est tous témoins aussi parfois des dépôts un peu sauvage dans les bois, ça arrive assez fréquemment, on le voit. On est une commune où souvent le mari et la femme travaillent, donc partent le matin et rentrent le soir, on connaît son voisin d'à côté et celui d'en face et une fois que l'on est dans l'autre rue, on ne connaît plus personne.

Donc, c'était un sujet intéressant, et nous avons procédé un peu de la même manière. On s'est documenté sur internet pour voir ce qui se faisait et on est tombé sur un concept qui s'appelle « Voisins vigilants », c'est une société privée qui met sur le marché une sorte d'application, de site que l'on peut avoir sur la tablette, l'iphone, l'ordinateur. Alors ça reste un outil mais ça peut servir la cause. On a trouvé que cette application était plutôt bien faite et on a décidé d'organiser une web conférence avec cette société et d'ailleurs Monsieur le Maire était présent ce soir-là. Ils ont une application qui est très bien faite, alors schématiquement pour vous l'expliquer : vous découpez la commune en zone, dans chaque zone sont nommés 1 ou 2 référents, les voisins s'inscrivent sur le site correspondant à leur zone. L'intérêt pratique, c'est que par le biais d'un simple sms vous pouvez signaler un comportement suspect, par exemple une voiture qui fait trois fois le tour du lotissement, ce sms part tout de suite chez tous vos voisins vigilants, chez le référent et chez la police municipale. Le référent et la police municipale peuvent référer tout de suite à la gendarmerie. Le but ce n'est pas de se constituer en milice, c'est de faire remonter des informations qui à un moment donné peuvent être utiles pour la gendarmerie, pour tracer des cambriolages. Il suffit parfois d'une immatriculation pour remonter tout un réseau.

Leur site est très bien fait, vous pouvez désigner trois voisins vigilants à qui vous communiquez vos

dates de vacances, signaler qu'une personne âgée reste toute seule à tous ou certains de vos voisins. Cette solution nous a paru intéressante et suite à l'identification de cet outil nous avons décidé le 3 mai d'auditionner différentes personnes. Nous avons fait venir la gendarmerie de Saint-Médard en Jalles, l'adjudant-chef, qui nous a dit qu'il voyait ce type d'action avec vraiment beaucoup de bienveillance et ils sont très intéressés pour travailler avec nous car ils ont résolu plusieurs affaires sur Saint Médard grâce à ce type d'action. Ensuite, nous avons fait venir deux conseillers municipaux de la mairie d'Avensan et le policier municipal, et un citoyen de Saint Médard en Jalles qui s'est inscrit dans cette démarche. C'était deux démarches différentes, d'un côté à Avensan vous avez la mairie, partie prenante, qui porte le projet et à Saint Médard vous avez un citoyen qui seul est arrivé à fédérer une communauté de 200 habitants sans le soutien de la mairie de Saint Médard en Jalles, un petit peu plus depuis le changement de maire mais c'est lui qui porte le sujet, et il est en relation avec la gendarmerie de Saint-Médard. De ces deux expériences différentes, on s'est dit qu'à Saint-Aubin, on allait travailler sur une troisième voie qui prendra les avantages et évitera les inconvénients des deux solutions qui nous étaient proposées.

Et donc, lors du CCC du 24 mai, qui a été très participatif, on a parlé des avantages de la mise en place d'une action de solidarité entre voisins : amélioration de la surveillance, tranquillité d'esprit, rapidité de la transmission d'information, partenariat citoyen/gendarmerie/police municipale, occasion de faire de la pédagogie, de rappeler certaines règles toutes simples pour éviter les cambriolages, crée plus de solidarité et de liens, facilite la communication avec le voisinage. Mais nous avons aussi pointé des risques de dérives, de délation, de voyeurisme, de non-respect de la vie privée, de milice, organisationnel, que l'on déclare tout et n'importe quoi, engorgement devant trop de messages. Et donc, là, on en a déduit qu'il y avait vraiment une nécessité d'organiser, de gestion, de créer une charte afin d'éviter tous ces problèmes.

La proposition que l'on fait c'est de constituer un comité de pilotage pluridisciplinaire dont les missions seraient de préparer le déploiement de cette opération sur la commune en faisant le lien entre les parties prenantes, d'assurer le suivi, d'ajuster et d'évaluer le projet au fil du temps car il est intéressant une fois le projet lancé de voir ce qui va et ne va pas. Pour les chefs de projets, on préconise un élu issu du CCC car il est déjà bien instruit sur le sujet, ainsi que deux membres du CCC car ça nous paraît important de montrer que ce projet est vraiment porté par la mairie mais que les citoyens sont également porteurs du projet et s'inscrivent dans la démarche. En ce qui concerne la composition, une quinzaine de membres : cinq élus, le représentant de la gendarmerie, le chef de la police municipale et on préconise également 8 habitants membres du CCC.

Donc, il nous paraît intéressant de lancer ça, les voleurs sont souvent très bien organisés, ils repèrent, ils opèrent, il n'y a pas de raison que nous non plus nous ne soyons pas organisés. On y voit aussi une occasion de créer du lien social, vous avez une cartographie qui est très bien faite et vous voyez les voisins qui se sont inscrits.

Voilà la recommandation que nous faisons et il faudra bien sûr la soumettre au conseil municipal pour mise en œuvre.

Je souhaite remercier tous les membres du CCC qui travaillent dans cette commission car il y a un gros travail qui a été fait avec un investissement personnel.

Monsieur le Maire : merci pour ce travail qui n'était pas facile.

Suite notamment à une année 2014 qui avait été catastrophique en termes de cambriolages, nous avons fait passer le message qu'il fallait relever les plaques d'immatriculation des véhicules que l'on trouvait suspects, et grâce à cette action, ça commence à entrer dans les mœurs et on a quelques exemples ces dernières semaines qui peuvent démontrer que l'on peut arriver à des résolutions d'affaires. D'ailleurs, les chiffres de 2015 ont été en baisse et ceux du 1^{er} semestre 2016 sont aussi en baisse car on est à -60% par rapport aux -25% de 2015. Mais ces chiffres peuvent changer, on n'est pas à l'abri comme chaque fois de voir débarquer une bande sur la commune qui écume pendant 15 jours/1 mois et il y a quand même rien de plus désagréable que de retrouver son propre bien souillé

par le passage d'individus.

Il y a aussi toute la démarche de la solidarité. Je me souviens lors de notre candidature pour « Bien vivre, vieillir ensemble », on avait identifié comme étant un point n°1 chez les personnes âgées l'isolement, je ne suis pas sûr que si on reposait la question aujourd'hui, nous n'aurions pas la même réponse, le taux ne serait sans doute pas le même car des actions ont été mises en place mais ça reste quand même important. Ça veut dire qu'aujourd'hui, il faut aussi qu'on apprenne à se parler. Dans un certain nombre de lotissement, quand les lotissements sont nouveaux les gens arrivent un peu ensemble et ça se fait, il y a des opérations de repas entre voisins entre autres. Et on s'aperçoit dans les lotissements plus anciens, que lorsque certains gens sont partis et que d'autres les ont remplacés, cette alchimie entre les anciens et les nouveaux a un peu de mal à se faire. Il est toujours un peu difficile de se parler quand des nouveaux arrivent. Donc ça pourrait créer un peu de lien.

Alors, cinq élus, je vous explique, c'est pour une répartition trois de la majorité et deux de l'opposition. Bien évidemment, il n'est pas question dans ce domaine-là de ne pas associer l'opposition à ce qui se passera.

Je trouve que c'est un gros travail qui a été fait. J'ai assisté à la réunion en audioconférence, on avait en face de nous des personnes qui connaissent extrêmement bien le sujet. Toutes les statistiques de gendarmerie disent -40% lorsque ceci est mis en place.

Il faut qu'on fasse une charte, je pense qu'il y a des dérives possibles comme dans tout système et il faut qu'on y fasse attention.

L'objectif serait de pouvoir mettre ce dispositif en place au 1^{er} janvier 2017.

Madame Anne-Marie ROUX : la relation avec « Tranquillité vacances » ?

Monsieur le Maire : c'est complémentaire. « Tranquillité vacances » c'est un peu ça, alors on touche du bois, depuis 10 ans, aucune maison surveillée dans le cadre de cette opération n'a été cambriolée, elles font l'objet d'une surveillance par la police et la gendarmerie. Là, on va au-delà car l'opération « Tranquillité vacances » permet aux gens de dire qu'ils s'en vont tranquilles en confiant la surveillance de leur bien à la puissance publique au sens large. Là, on va confier certes à la puissance publique mais aussi à la puissance privée. Il n'y a rien de pire que quelqu'un qui s'en va en oubliant de rentrer sa poubelle, ou le courrier débordant de la boîte aux lettres. Et alors le pire, c'est Facebook, si vous marquez que vous êtes sous le soleil avec une belle photo, alors c'est vrai les gens sont contents de vous voir tout bronzé mais ceux qui ont des vues sur votre maison sont aussi contents !

Monsieur Bernard BARBEAU : Monsieur le Maire, vous me tendez une perche incroyable, tout est question de discrétion en ce bas monde.

Monsieur le Maire : je voudrais remercier le Président et les membres du comité consultatif. J'ai retenu des choses, sept réunions en neuf mois, 264 heures de bénévolat. Ces deux chiffres sont excellents, ça prouve que ce comité consultatif travaille. Vous avez répondu à nos demandes, vous savez que vous pouvez vous autosaisir, c'est une possibilité que l'on vous laisse. Je trouve que le rendu que vous avez fait aujourd'hui devant le conseil municipal est très bien et je propose, mes chers collègues, que nous les applaudissions.

Monsieur le Maire rouvre la séance du Conseil Municipal.

**1 – Désignation d'un nouveau représentant au sein du SDEEG
(Rapporteur : M. Bernard BARBEAU)**

Monsieur le Maire expose qu'à l'occasion de la désignation de deux élus du conseil municipal au sein du conseil d'administration du SDEEG (Syndicat Départemental d'Énergie Électrique de la Gironde),

au début de ce présent mandat par délibération en date du 7 avril 2014, il avait été désigné comme délégué titulaire, avec M. Bernard BARBEAU, pour représenter la commune au sein du SDEEG.

Or, récemment, Bordeaux Métropole vient de désigner ses délégués titulaires et Monsieur le Maire fait partie des membres siégeant au titre de la Métropole. Il convient donc de désigner un nouveau représentant communal qui siègera au titre de la collectivité, en compagnie de M. BARBEAU.

Il est proposé au Conseil municipal de désigner M. Claude DESBATS.

Monsieur le Maire : on ne dira jamais assez le remerciement que l'on peut faire au SDEEG qui suit notre éclairage public, l'enfouissement des réseaux et qui nous apporte ses conseils.

Les conclusions mises aux voix sont adoptées à l'UNANIMITE.

**2 – Séjour 6-7 ans du 22 au 24 août 2016
(Rapporteur : M. Samuel HERCEK)**

DESCRIPTIF :

Dans le cadre du projet éducatif de la commune pour l'été 2016, Saint-Aubin de Médoc organise pour 12 enfants âgés entre 6 et 7 ans un séjour nature/aventure sur le Domaine de la Frayse.

Ce séjour se déroulera du 22 au 24 août sur la commune de Fargues Saint-Hilaire (Gironde). Lors de ce séjour, il s'agira de sensibiliser les enfants à des activités à thématiques environnementales ainsi que de favoriser l'épanouissement et la socialisation au travers le partage, la solidarité et l'autonomie au sein d'un groupe.

La prestation proposée comprend le transport en bus, l'hébergement (sous tentes de 3 places), les repas, les activités et l'encadrement pour une durée de 3 jours et 2 nuits.

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES :

- Permettre aux enfants de découvrir de nouvelles activités.
- Favoriser l'épanouissement et l'autonomie de l'enfant.
- Permettre aux enfants d'être acteurs de leur séjour.

FONCTIONNEMENT :

L'équipe d'animation :

NOM	FONCTION	DIPLONES
NAU Noémie	Directrice	BAFD
MICHEL Marianne	Animatrice	CAP PETITE ENFANCE

Hébergement et restauration :

Au sein de l'Entre-deux-Mers sur le Domaine de la Frayse, une magnifique bâtisse dans un parc de 24 hectares.

Les enfants seront hébergés sous tentes sur un espace naturel, réservé pour le groupe.

Les repas sont pris au restaurant du domaine dans une salle adaptée pour les jeunes.

Des salles d'activités sont à la disposition du groupe pour différentes activités.

Le transport :

Le transport sera effectué avec un bus.

PLANNING D'ACTIVITES PREVISIONNEL:

	LUNDI	MARDI	MERCREDI
matin	Départ Clé des champs. Installation et découverte du site	Animation LAND'ART en forêt	Les empreintes des animaux Ateliers techniques sur les empreintes des animaux, apprendre à reconnaître de nombreuses espèces et chaque enfant repartira avec une empreinte de la faune de l'entre deux mers.
Repas			
Après-midi	Balade naturaliste	Création artistique à partir de légumes et fruits, les cygnes / pomme, les pommes pirates, les kiwis koala, les orques aubergines	Temps libre et rangement du campement
	Découverte de la faune et de la flore, les habitats naturels (chevreuil, blaireau, sanglier, renard) Tressage de Joncs		
Soir	Repas au feu de bois/veillée contes et légendes	Soirée sur la faune nocturne (chouettes, chauves-souris, batraciens...)	Retour à Saint-Aubin de Médoc

BUDGET PREVISIONNEL :

BUDGET PREVISIONNEL SEJOUR Fargues (du 22 au 24 août 2016)					
DEPENSES PREVISIONNELLES			RECETTES PREVISIONNELLES		
Autres services		1 156,00 €	Participations	Unité	Total
Hébergement + Activités	1 156,00 €		T1	2	84,00 €
			T2	1	59,00 €
			T3	1	76,00 €
			T4	1	94,00 €
			T5	1	111,00 €
Locations mobilières		- €	T6	1	128,00 €
			T7	5	725,00 €
Alimentation		- €	T8	0	- €
Voyage et déplacements		- €	TOTAL		1 277,00 €
Transport		440,00 €			
Carburant			Net communal		319,00 €
TOTAL		1 596,00 €	TOTAL		1 596,00 €

Coût réel du séjour :

Nbre de jours	3
Encadrant	2
Nbre heures: 10h/j	60
Coût salaire	15€/h
TOTAL SALAIRE	900
masse salariale / 2	450
Total séjour réel	2 046,00 €

Total des dépenses prévisionnelles + masse salariale/2 = Total réel du séjour

Tarifs par tranche :

	% tarif / tranche	Nbre jeunes prév	% prév / tranche	Tarif / tranche
TOTAL TRANCHE 1	25,00%	2	19%	42,00 €
TOTAL TRANCHE 2	35,00%	1	2%	59,00 €
TOTAL TRANCHE 3	45,00%	1	12%	76,00 €
TOTAL TRANCHE 4	55,00%	1	7%	94,00 €
TOTAL TRANCHE 5	65,00%	1	9%	111,00 €
TOTAL TRANCHE 6	75,00%	1	6%	128,00 €
TOTAL TRANCHE 7	85,00%	5	43%	145,00 €
TOTAL TRANCHE 8	100,00%	0	2%	171,00 €
TOTAL GLOBAL		12	100,00%	

La fréquentation par tranche prévisionnelle est établie selon la moyenne de fréquentation des séjours précédents.

Le Conseil Municipal est sollicité pour voter les tranches ci-dessous :

Tranche 1 (0 à 630) : 42 euros

Tranche 2 (631 à 805) : 59 euros

Tranche 3 (806 à 975) : 76 euros

Tranche 4 (976 à 1 150) : 94 euros

Tranche 5 (1 151 à 1 320) : 111 euros

Tranche 6 (1 321 à 1 495) : 128 euros

Tranche 7 (+ 1 496) : 145 euros

Tranche 8 (hors commune) : 171 euros

Les conclusions mises aux voix sont adoptées à l'UNANIMITE.

**3 – Séjour 7-9 ans du 16 au 19 août 2016
(Rapporteur : M. Samuel HERCEK)**

DESCRIPTIF :

Dans le cadre du projet éducatif de la commune pour l'été 2016, Saint-Aubin de Médoc organise pour 12 enfants âgés entre 7 et 9 ans un séjour nature/aventure sur le domaine de la Frayse et l'Entre deux Mers.

Ce séjour se déroulera du 16 au 19 août sur la commune de Fargues Saint-Hilaire (Gironde). Il s'agira de sensibiliser les enfants à des activités à thématiques environnementales ainsi que de favoriser l'épanouissement et la socialisation au travers le partage, la solidarité et l'autonomie au sein d'un groupe.

La prestation proposée comprend le transport en minibus, l'hébergement (sous tentes de 3 places), les repas, les activités et l'encadrement pour une durée de 4 jours et 3 nuits.

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES :

- Permettre aux enfants de découvrir de nouvelles activités ;
- Favoriser l'épanouissement et l'autonomie de l'enfant ;
- Permettre aux enfants d'être acteurs de leur séjour.

FONCTIONNEMENT :

L'équipe d'animation :

NOM	FONCTION	DIPLOMES
BENA Marie	directrice	DUT Carrière sociale
RONTEY Vincent	Animateur	CAP Petite enfance

Transport :

Les transports seront effectués avec 2 minibus conduits par l'équipe d'animation.

Hébergement et restauration :

Au sein de l'Entre-deux-Mers sur le Domaine de la Frayse, une magnifique bâtisse ans un parc de 24 hectares.

Les enfants seront hébergés sous tentes de 2 à 3 places sur un espace naturel, réservé pour le groupe. Les repas sont pris au restaurant du domaine dans une salle adaptée pour les jeunes

PLANNING D'ACTIVITES PREVISIONNEL:

	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
MATIN	Installation et découverte du site	Atelier sur le papier recyclé	Atelier cuisine sur le thème des recettes d'antan	Atelier de calligraphie médiévale
REPAS	Pique-nique			
APM	Balade Naturaliste	Tir à l'arc	Course d'orientation	Rangement du site et retour vers 17h00
SOIREE	Repas feu de bois « contes et légendes médiévaux »	Soirée sur la faune nocturne	Soirée médiévale	

BUDGET PREVISIONNEL:

BUDGET PREVISIONNEL SEJOUR Fargues (du 16 au 19 Aout 2016)					
DEPENSES PREVISIONNELLES			RECETTES PREVISIONNELLES		
Autres services		1 900,00 €	Participations	Unité	Total
Hébergement Activités	1 900,00 €		T1	2	120,00 €
			T2	1	84,00 €
			T3	1	108,00 €
			T4	1	132,00 €
			T5	1	156,00 €
Locations mobilières		191,00 €	T6	1	180,00 €
Location mini bus	191,00 €		T7	5	1 020,00 €
Alimentation		- €	T8	0	- €
gouter-repas animateur					
Voyage et déplacements		- €	TOTAL		1 800,00 €
Péage					
Parking					
Amortissement	151,60 €	151,60 €			
Carburant		50,00 €	Net communal		492,60 €
TOTAL		2 292,60 €	TOTAL		2 292,60 €

Coût réel du séjour :

Nbre de jours	4
Encadrant	2
Nbre heures: 10h/j	80
Coût salaire	15€/h
TOTAL SALAIRE	1200
masse salariale / 2	600
Total séjour réel	2 892,60 €

Total des dépenses prévisionnelles + masse salariale/2 = Total réel du séjour

Tarifs par tranche

La fréquentation par tranche prévisionnelle est établie selon la moyenne de fréquentation des séjours précédents.

	% tarif / tranche	Nbre jeunes prév	% prév / tranche	Tarif / tranche
TOTAL TRANCHE 1	25,00%	2	19%	60,00 €
TOTAL TRANCHE 2	35,00%	1	2%	84,00 €
TOTAL TRANCHE 3	45,00%	1	12%	108,00 €
TOTAL TRANCHE 4	55,00%	1	7%	132,00 €
TOTAL TRANCHE 5	65,00%	1	9%	156,00 €
TOTAL TRANCHE 6	75,00%	1	6%	180,00 €
TOTAL TRANCHE 7	85,00%	5	43%	204,00 €
TOTAL TRANCHE 8	100,00%	0	2%	241,00 €
TOTAL GLOBAL		12	100,00%	

Le Conseil Municipal est sollicité pour voter les tranches ci-dessous :

Tranche 1(0 à 630) : 60 euros	Tranche 5 (1 151 à 1 320): 156 euros
Tranche 2 (631 à 805) : 84 euros	Tranche 6 (1 321 à 1 495): 180 euros
Tranche 3(806 à 975) : 108 euros	Tranche 7(+ 1 496) : 204 euros
Tranche 4 (976 à 1 150) : 132 euros	Tranche 8 (hors commune): 241 euros

Les conclusions mises aux voix sont adoptées à l'UNANIMITE.

4 – Séjour Aventures Gironde du 5 au 7 juillet 2016
(Rapporteur : M. Samuel HERCEK)

DESCRIPTIF :

Le Service Jeunesse organise un raid de trois jours sur les communes de Castillon-la-Bataille, Izon et Les Salles de Castillon. Ce mini séjour s'adresse à huit jeunes de 13 à 17ans.

Durant ce séjour, les jeunes auront l'occasion de s'initier au Horse-Ball, un sport collectif à cheval, de faire la descente de la Dordogne en canoë et enfin de pratiquer le wake board (sport de glisse tracté par un câble au-dessus de l'eau).

La prestation proposée comprend le transport en minibus et voiture, l'hébergement, les repas, les activités et l'encadrement.

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES :

- Permettre aux jeunes de découvrir une région ;
- Favoriser l'accès à la culture et aux loisirs ;
- Encourager les jeunes à s'ouvrir aux autres, découvrir des pratiques culturelles afin d'alimenter et de stimuler leur curiosité ;
- Susciter l'implication des jeunes sur leur séjour ;
- Permettre à chacun de s'investir, sur les temps libres et de vie quotidienne
- Favoriser la socialisation et l'autonomie des jeunes à travers :
 - Le respect de l'autre
 - L'implication de chacun dans les temps de vie quotidienne et collective
 - L'apprentissage du respect des locaux et du matériel

FONCTIONNEMENT :

L'équipe d'animation :

Conformément à la réglementation en vigueur, l'équipe sera constituée de deux animateurs permanents dont un directeur (voir tableau ci-dessous).

Pour les activités spécifiques, des prestataires diplômés interviendront dans le cas échéant.

NOM	FONCTION	DIPLOMES
Serra Philippe	Animateur/ Assistant sanitaire	BAFD
François Marion	Directrice/Animatrice	BPJEPS APT

Transport :

Le transport sera effectué avec 1 minibus 9 places et 1 véhicule de 5 places.

Les prestataires :

- Ecuries de Brandeau (hébergement et horse-ball)
- Rowing club Castillonnais (canoë)
- Wake park (hébergement et wake-board)

Hébergement et restauration :

La 1^{ère} nuit, les jeunes seront hébergés aux Ecuries de Brandeau aux Salles de Castillon et la 2^{ème}, sur le site du Wake Park à Izon. L'hébergement se fera en tentes et la gestion de tous les repas sera à la charge de la collectivité.

PLANNING PREVISIONNEL:

	MARDI	MERCREDI	JEUDI
Matin	10h-12h Horse-Ball	9h30-12h30 Canoë	9h30-12h Wake-board
Midi	Pique-nique	Pique-nique	Pique-nique
Après-midi	14h-18h Randonnée équestre	14h-17h Canoë	Rangement du bivouac Volley-ball
Soir	Veillée	Veillée	Retour

LE BUDGET PREVISIONNEL:

BUDGET PREVISIONNEL aventures gironde (ADOSVAC)					
DEPENSES PREVISIONNELLES			RECETTES PREVISIONNELLES		
Autres services		475,00 €	Participations	Unité	Total
Horse-ball	249,00 €		T1	2	74,00 €
Wake-board	76,00 €		T2	1	52,00 €
Canoë	150,00 €		T3	0	- €
			T4	0	- €
			T5	1	97,00 €
			T6	0	- €
			T7	4	508,00 €
			T8	0	- €
Alimentation		130,00 €			
Repas jeunes/anim	130,00 €				
Amortissement		113,70 €			
Carburant		30,00 €			
Kangoo	30,00 €		TOTAL	8	731,00 €
			Net communal		17,70 €
TOTAL		748,70 €	TOTAL		748,70 €

Le calcul de la part de la location du minibus du Service Jeunesse, imputable au séjour, se fait en fonction du prix de revient moyen en transport d'une sortie sur l'année.

Ce prix de revient est de 37,90 €/Jour
 Le minibus sera utilisé 3 jours, soit 37,90 x 3 = 113,70 €

Coût réel du séjour :

Nombre de jours	3
Encadrants	2
Nombre heures sur la base de 10h/j	60
Coût salaire	15€/h
TOTAL SALAIRE	900
Masse salariale / 2	450
Total séjour réel	1198,70 €

Total des dépenses prévisionnelles + masse salariale/2 = Total réel du séjour

Tarifs par tranche :

La fréquentation par tranche prévisionnelle est établie selon la moyenne de fréquentation des séjours précédents.

	% tarif / tranche	Nombre jeunes prév	% réel / tranche	Tarif / tranche
TOTAL TRANCHE 1	25,00%	2	19%	37,00 €
TOTAL TRANCHE 2	35,00%	0	2%	52,00 €
TOTAL TRANCHE 3	45,00%	1	12%	67,00 €
TOTAL TRANCHE 4	55,00%	1	7%	82,00 €
TOTAL TRANCHE 5	65,00%	1	9%	97,00 €
TOTAL TRANCHE 6	75,00%	0	6%	112,00 €
TOTAL TRANCHE 7	85,00%	3	43%	127,00 €
TOTAL TRANCHE 8	100,00%	0	2%	150,00 €
TOTAL GLOBAL		8	100,00%	

Le Conseil Municipal est sollicité pour voter les tranches ci-dessous :

Tranche 1 (0 à 630 €) :	37 euros	Tranche 5 (1 151 à 1 320 €) :	97 euros
Tranche 2 (631 à 805 €) :	52 euros	Tranche 6 (1 321 à 1 495 €) :	112 euros
Tranche 3 (806 à 975 €) :	67 euros	Tranche 7 (+ 1 496 €) :	127 euros
Tranche 4 (976 à 1 150 €) :	82 euros	Tranche 8 (hors commune) :	150 euros

Les conclusions mises aux voix sont adoptées à l'UNANIMITE.

**5 – Séjour « Eaux Vives » (12-17 ans) du 18 au 23 juillet 2016
 (Rapporteur : M. Samuel HERCEK)**

DESCRIPTIF :

Cette année, le Service Jeunesse organise un séjour dans les Pyrénées-Atlantiques (à Bidarray). Ce séjour rassemble 24 jeunes de 12 à 17 ans répartis en 3 groupes, encadrés par l'équipe d'animation communale, ainsi que par des professionnels (Brevets d'Etat pour les disciplines spécifiques).

Les différentes activités proposées (rafting, canyoning, hot dog, parcours falaise, hydrospeed) ainsi que des balades et visites des alentours permettront aux jeunes de découvrir cette région. Le séjour se déroulera au gîte Menditarrena aux alentours duquel une grande partie des activités se dérouleront.

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES :

- Permettre aux jeunes découvrir les activités de pleine nature
- Permettre aux jeunes de développer des habilités motrices liées aux sports pratiqués
- Favoriser la socialisation et l'autonomie des jeunes à travers :
 - Le respect de l'autre
 - L'implication de chacun dans les temps de vie quotidienne et collective
 - L'apprentissage du respect des locaux et du matériel

FONCTIONNEMENT :**L'équipe d'animation :**

NOM	FONCTION	DIPLOMES
François Marion	Animatrice	BPJEPS
Serra Philippe	Animateur/directeur	BEES /BAFD
Rontey Vincent	Animateur	CAP petite enfance

Transport :

Les transports seront effectués avec 3 minibus conduits par l'équipe d'animation.

Les prestataires :

- Arteka (hébergement et activités).
- Centre Leclerc (location de minibus).

PLANNING PREVISIONNEL:

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
G1	VOYAGE	Découverte et tournois de pala	Visite et balade à Espelette	Jeux et tournois sportifs	Visite et balade à St Jean Pied de Port	Rangement nettoyage
G2						
G3						
G1	Rafting	canyoning	hotdog	Parcours falaise	hydrospeed	VOYAGE
G2		hydrospeed	canyoning	hotdog	Parcours falaise	
G3		Parcours falaise	hydrospeed	canyoning	hotdog	

LE BUDGET PREVISIONNEL:

BUDGET PREVISIONNEL SEJOUR EAUX VIVES (du 18 au 23 juillet 2016)					
DEPENSES PREVISIONNELLES			RECETTES PREVISIONNELLES		
Autres services		7 153,50 €	Participations	Unité	Total
Hébergement pension complète	4 297,50 €		T1	5	505,00 €
Parc aventure	480,00 €		T2	0	- €
Rafting	528,00 €		T3	3	546,00 €
Canyoning	792,00 €		T4	3	546,00 €
Hotdog	528,00 €		T5	2	444,00 €
Hydrospeed	528,00 €		T6	2	526,00 €
Locations mobilières		676,10 €	T7	2	606,00 €
	676,10 €		T8	10	3 440,00 €
Alimentation		50,00 €			
gouter-repas animateur	50,00 €				
Voyage et déplacements		67,20 €	TOTAL		6 613,00 €

Péage	67,20 €			
Amortissement	227,40 €	227,40 €		
Carburant		200,00 €	Net communal	1 761,20 €
TOTAL		8 374,20 €	TOTAL	8 374,20 €

Le calcul de la part de la location du minibus du service jeunesse imputable au séjour se fait en fonction du prix de revient moyen en transport d'une sortie sur l'année.

Ce prix de revient est de 37,90 €/Jour.

Le minibus sera utilisé 6 jours, soit $37,90 \times 6 = 227,40$ €

Coût réel du séjour :

Total des dépenses prévisionnelles + masse salariale/2 = Total réel du séjour

Nombre de jours	6
Encadrant	3
Nombre heures: 10h/j	180
Coût salaire	15€/h
TOTAL SALAIRE	2700
masse salariale / 2	1350
Total séjour réel	9 724,20 €

Tarifs par tranche :

La fréquentation par tranche prévisionnelle est établie selon la moyenne de fréquentation des séjours précédents.

	% tarif / tranche	Nombre jeunes prévus	% prévisionnel / tranche	Tarif / tranche
TOTAL TRANCHE 1	25,00%	5	19%	101,00 €
TOTAL TRANCHE 2	35,00%	0	2%	141,00 €
TOTAL TRANCHE 3	45,00%	3	12%	182,00 €
TOTAL TRANCHE 4	55,00%	2	7%	222,00 €
TOTAL TRANCHE 5	65,00%	2	9%	263,00 €
TOTAL TRANCHE 6	75,00%	2	6%	303,00 €
TOTAL TRANCHE 7	85,00%	10	43%	344,00 €
TOTAL TRANCHE 8	100,00%	0	2%	405,00 €
TOTAL GLOBAL		24	100,00%	

Le Conseil Municipal est sollicité pour voter les tranches ci-dessous :

Tranche 1 (0 à 630 €) :	101 euros	Tranche 5 (1 151 à 1 320 €) :	263 euros
Tranche 2 (631 à 805 €) :	141 euros	Tranche 6 (1 321 à 1 495 €) :	303 euros
Tranche 3 (806 à 975 €) :	182 euros	Tranche 7 (+ 1 496 €) :	344 euros
Tranche 4 (976 à 1 150 €) :	222 euros	Tranche 8 (hors commune) :	405 euros

Les conclusions mises aux voix sont adoptées à l'UNANIMITE.

6 – Vacances sportives (10-14 ans) du 11 au 15 juillet 2016
(Rapporteur : M. Patrick BALLANGER)

DESCRIPTIF :

Le Service Jeunesse organise une semaine de stage de surf, ou de découverte multi-glisse du 11 au 15 Juillet 2016. Ce stage de 4 jours s'adresse à 24 jeunes de 10 à 14 ans.

Les activités se dérouleront sur les communes de Lacanau-Océan (surf), et de Carcans-Maubuisson (stage multi-glisse). Les matinées, les jeunes auront le loisir de participer à des sports de plage variés (sand ball, beach volley, ultimate...) ainsi que des baignades encadrées par des animateurs diplômés. Ils seront également initiés à l'accrobranche sur une matinée. Les stages se dérouleront, quant à eux, l'après-midi.

La prestation proposée comprend le transport en minibus, les repas, les activités et l'encadrement.

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES :

- Découverte et initiation à différents sports de « glisse » de notre région.
- Favoriser la pratique sportive d'un public mixte
- Favoriser l'autonomie et la socialisation des jeunes
- Favoriser l'échange entre élémentaires et collégiens.

FONCTIONNEMENT :

L'équipe d'animation :

NOM	FONCTION	DIPLOMES
Patrick GIMENEZ	Animateur	BEEAPT
Alexandre RENARD	Animateur	Master STAPS
Julien HOUSSINOT	Animateur	ETAPS

Transport :

Les transports seront effectués avec 3 minibus de 9 places conduits par l'équipe d'animation.

Les prestataires :

- Lacanau Surf Club (Lacanau Océan)
- Windygliss carcans (Carcans-Maubuisson)
- Accrobranche UCPA Bombannes (Carcans-Maubuisson)
- Location 2 minibus Leclerc (St Médard en Jalles)

PLANNING D'ACTIVITES PREVISIONNEL :

	Lundi 11/07	Mardi 12/07	Mercredi 13/07	Jeudi 14/07	Vendredi 15/07
Matin	Accueil matin 8h/9h	Accueil matin 8h/9h	Accueil matin 8h/9h	FERIE	Accueil matin 8h/9h
	Baignades/sports de plage	Baignades/sports de plage	Baignades/sports de plage		Accrobranche
Midi	Pique-nique	Pique-nique	Pique-nique		Pique-nique
Après midi	Stage surf / multiglisse (Paddle)	Stage surf / multiglisse (char à voile)	Stage surf / multiglisse (Canoë / Kayak)		Stage surf / multiglisse (kite buggy)
	Goûter : 16h30/17h	Goûter : 16h30/17h	Goûter : 16h30/17h		Goûter : 16h30/17h
	Accueil soirée 17h/18h	Accueil soirée 17h/18h	Accueil soirée 17h/18h		Accueil soirée 17h/18h

BUDGET PREVISIONNEL:

BUDGET PREVISIONNEL VS Stage Juillet 10/14 ans 11 au 15 Juillet(ADOSVAC)					
DEPENSES PREVISIONNELLES			RECETTES PREVISIONNELLES		
			Participations	Unité	Total
Autres services		1 788,00 €			
stage surf LSC	1 104,00 €		T1	5	190,00 €
stage windygliss	306,00 €		T2	0	- €
Accrobranche UCPA	378,00 €		T3	3	207,00 €
			T4	2	168,00 €
Locations mobilières		564,00 €	T5	2	200,00 €
Alimentation		183,60 €	T6	2	230,00 €
Voyage et déplacements			T7	10	1 300,00 €
Amortissement		151,60 €	T8	0	- €
Carburant		100,00 €			
			TOTAL	24	2 295,00 €
			Net communal		492,20 €
TOTAL		2 787,20 €	TOTAL		2 787,20 €

Coût réel du séjour :

Nbre de jours	4
Encadrant	3
Nbre heures 10h/j	120
Coût salaire	15€/h
TOTAL SALAIRE	1800
masse salarial / 2	900
Total séjour réel	3 687,20 €

Tarifs par tranche :

La fréquentation par tranche prévisionnelle est établie selon la moyenne de fréquentation des séjours précédents.

	% tarif / tranche	Nbre jeunes prév	% prév / tranche	Tarif / tranche
TOTAL TRANCHE 1	25%	5	19%	38,00 €
TOTAL TRANCHE 2	35%	0	2%	53,00 €
TOTAL TRANCHE 3	45%	3	12%	69,00 €
TOTAL TRANCHE 4	55%	2	7%	84,00 €
TOTAL TRANCHE 5	65%	2	9%	100,00 €
TOTAL TRANCHE 6	75%	2	6%	115,00 €
TOTAL TRANCHE 7	85%	10	43%	130,00 €
TOTAL TRANCHE 8	100%	0	2%	154,00 €
TOTAL GLOBAL		24	100%	

Le Conseil Municipal est sollicité pour voter les tranches ci-dessous :

Tranche 1 (0 à 630 €) :	38 euros	Tranche 5 (1 151 à 1 320 €) :	100 euros
Tranche 2 (631 à 805 €) :	53 euros	Tranche 6 (1 321 à 1 495 €) :	115 euros
Tranche 3 (806 à 975 €) :	69 euros	Tranche 7 (+ 1 496 €) :	130 euros
Tranche 4 (976 à 1 150 €) :	84 euros	Tranche 8 (hors commune) :	154 euros

Les conclusions mises aux voix sont adoptées à l'UNANIMITE.

7 – Vacances sportives (8-12 ans) du 25 au 29 juillet 2016 (Rapporteur : M. Patrick BALLANGER)

DESCRIPTIF :

Le Service Jeunesse propose un séjour sportif orienté vers la glisse sur la station balnéaire de Vendays-Montalivet du 25 au 29 Juillet 2016. Cette semaine est prévue pour 24 enfants de 8 à 12 ans encadrés par l'équipe d'animation et des intervenants diplômés.

Deux stages sur 4 matinées seront proposés aux enfants (16 en surf et 8 en char à voile). De l'accrobranche, des baignades, des jeux de plages, la visite des lieux (le marché, des balades environnementales à pieds), des veillées sont prévus. L'hébergement, en dur, se situe à 600m des lieux d'activités.

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES :

- Permettre aux enfants de s'initier à de nouvelles disciplines sportives
- Favoriser la mixité du public
- Favoriser l'échange entre élémentaires et collégiens
- Favoriser l'autonomie et la socialisation des jeunes

FONCTIONNEMENT :

L'équipe d'animation

NOM	FONCTION	DIPLOMES
Patrick Gimenez	Directeur	BEESAPT
Valérie Chemm	Animatrice	ATSEM
Jérémy Cuisinier	Assistant sanitaire	Licence STAPS

Transport :

Les transports seront effectués avec 3 minibus de 9 places conduits par l'équipe d'animation.

Les prestataires :

- Leclerc AUTO de St-Médard-en-Jalles
- Parc de l'Aventure à Montalivet : Accrobranche
- Cap Montalivet : Char à voile
- Adventure sport Xtrême EURL : Stage surf
- Association Vent d'Est à Montalivet : Pension complète

PLANNING D'ACTIVITES :

	Lundi 25/07	Mardi 26/07	Mercredi 27/07	Jeudi 28/07	Vendredi 29/07
matin	RDV : salle Ronsard à 9H/départ : 9h30 Trajet + Installation.	9h00/10h30 GP1/GP2 : surf GP3 : char à voile + jeux de plage	9h00/10h30 GP1/GP2 : surf GP3 : char à voile + Temps libre au centre d'hébergement	9h00/10h30 GP1/GP2 : surf GP3 : char à voile + Balade au marché	9h00/10h30 GP1/GP2 : surf GP3 : char à voile + Baignade à l'océan
midi	Pique-nique	Repas au centre	Repas au centre	Repas au centre	Repas au centre
Après-midi Goûter vers 17h	Promenade sur la station Baignade à l'océan, jeux de plage (ultimate, foot, beach volley, jeux de raquettes).	Baignade à l'océan Balade environnementale sur la plage et dans la forêt.	Baignade sur le lac d' Hourtin Olympiade sur la plage	Accrobranche sur le Parc aventure de Montalivet	Rangement chambres, jeux calme en attendant le départ vers 15h. Arrivée vers 16h30
soir	Repas : 19h/20h Veillée et couché vers 22h	Repas : 19h/20h Veillée et couché vers 22h	Repas : 19h/20h Veillée et couché vers 22h	Repas : 19h/20h Veillée et couché vers 22h	

BUDGET PREVISIONNEL :

BUDGET PREVISIONNEL					
DEPENSES PREVISIONNELLES			RECETTES PREVISIONNELLES		
Autres services		5516 ,00 €	Participations	Unité	Total
Hébergement/restauration	3672 ,00€		T1	5	405,00 €
Stage surf	1000,00€		T2	0	- €
Stage char à voile	544,00€		T3	3	438 ,00 €
Accrobranche	300, 00€		T4	2	356,00 €
			T5	2	422,00 €
			T6	2	486,00 €
Locations mobilières 2 minibus		564 ,00 €	T7	10	2750,00 €
Alimentation		50,00 €	T8	0	
Amortissement		189,50€			
Carburant		100,00 €			
			TOTAL		4857,00 €
			Net communal		1562,50 €
TOTAL		6419,50 €	TOTAL		6419,50 €

Coût réel du séjour :

Nbre de jours	5
Encadrant	3
Nbre heures 12h/j	180
Coût salaire	15€/h
TOTAL SALAIRE	2700
masse salarial / 2	1350
Total séjour réel	7769.50€

Total des dépenses prévisionnelles + masse salariale/2 = Total réel du séjour

Tarifs par tranche :

La fréquentation par tranche prévisionnelle est établie selon la moyenne de fréquentation des séjours précédents.

	% tarif / tranche	Nbre jeunes prév	% prév / tranche	Tarif / tranche
TOTAL TRANCHE 1	25%	5	19%	81,00 €
TOTAL TRANCHE 2	35%	0	2%	113,00 €
TOTAL TRANCHE 3	45%	3	12%	146,00 €
TOTAL TRANCHE 4	55%	2	7%	178,00 €
TOTAL TRANCHE 5	65%	2	9%	211,00 €
TOTAL TRANCHE 6	75%	2	6%	243,00 €
TOTAL TRANCHE 7	85%	10	43%	275,00 €
TOTAL TRANCHE 8	100%	0	2%	324,00€
TOTAL GLOBAL		24	100%	

Le Conseil Municipal est sollicité pour voter les tranches ci-dessous :

Tranche 1 (0 à 630 €) :	81 euros	Tranche 5 (1 151 à 1 320 €) :	211 euros
Tranche 2 (631 à 805 €) :	113 euros	Tranche 6 (1 321 à 1 495 €) :	243 euros
Tranche 3 (806 à 975 €) :	146 euros	Tranche 7 (+ 1 496 €) :	275 euros
Tranche 4 (976 à 1 150 €) :	178 euros	Tranche 8 (hors commune) :	324 euros

Les conclusions mises aux voix sont adoptées à l'UNANIMITE.

**8 – Vacances sportives (8-12 ans) du 22 au 26 août 2016
(Rapporteur : M. Patrick BALLANGER)**

DESCRIPTIF :

Le Service Jeunesse organise une semaine de stage de surf, de découverte multi-glisse et de découverte de la voile du 22 au 26 Août 2016. Ce stage de 5 jours s'adresse à 24 jeunes de 8 à 12 ans.

Les activités se dérouleront sur les communes de Lacanau-Océan (stage de surf), et de Carcans-Maubuisson (stage multi-glisse). Les matinées, les jeunes auront le loisir de participer à des sports de plage variés (sand ball, beach volley, ultimate...) ainsi que des baignades encadrées par des animateurs diplômés. Ils seront également initiés à l'accrobranche sur une matinée. Les stages se dérouleront l'après-midi.

La prestation proposée comprend le transport en minibus, les repas, les activités et l'encadrement.

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES :

- découverte et initiation à différents sports de « glisse » de notre région
- favoriser la pratique sportive d'un public mixte
- favoriser l'autonomie et la socialisation des jeunes
- favoriser l'échange entre élémentaires et collégiens.

FONCTIONNEMENT :

L'équipe d'animation :

NOM	FONCTION	DIPLOMES
Patrick GIMENEZ	Animateur	BEESAPT
Jérémy CUISINIER	Animateur	Licence STAPS
Julien HOUSSINOT	Animateur	ETAPS

Transport :

Les transports seront effectués avec 3 minibus de 9 places conduits par l'équipe d'animation.

Les prestataires :

- Lacanau Surf Club (Lacanau Océan)
- Windygliss carcans (Carcans-Maubuisson)
- Cercle de la voile carcans (Carcans-Maubuisson)
- Accrobranche UCPA Bombannes (Carcans-Maubuisson)

- Location 2 minibus Leclerc (St Médard en Jalles)

PLANNING D'ACTIVITES PREVISIONNEL :

	Lundi 22/08	Mardi 23/08	Mercredi 24/08	Jeudi 25/08	Vendredi 26/08
Matin	Accueil matin 8h/9h	Accueil matin 8h/9h	Accueil matin 8h/9h	Accueil matin 8h/9h	Accueil matin 8h/9h
	Baignades/sports de plage	Baignades/sports de plage	Baignades/sports de plage	Baignades/sports de plage	Accrobranche
Midi	Pique-nique	Pique-nique	Pique-nique	Pique-nique	Pique-nique
Après midi	Stage surf / multiglisse (voile)	Stage surf / multiglisse (voile)	Stage surf / multiglisse (voile)	Stage surf / multiglisse (Paddle)	Stage surf / multiglisse (char à voile)
	Goûter : 16h30/17h	Goûter : 16h30/17h	Goûter : 16h30/17h	Goûter : 16h30/17h	Goûter : 16h30/17h
	Accueil soirée 17h/18h	Accueil soirée 17h/18h	Accueil soirée 17h/18h	Accueil soirée 17h/18h	Accueil soirée 17h/18h

BUDGET PREVISIONNEL :

BUDGET PREVISIONNEL VS Stage Août 8/12 ans 22 au 26 Août(ADOSVAC)					
DEPENSES PREVISIONNELLES			RECETTES PREVISIONNELLES		
		2 232,00 €	Participations	Unité	Total
Autres services					
stage surf LSC	1 380,00 €		T1	5	230,00 €
stage windygliss	240,00 €		T2	0	- €
Accrobranche UCPA	324,00 €		T3	3	249,00 €
stage de voile	288,00 €		T4	2	202,00 €
Locations mobilières		564,00 €	T5	2	240,00 €
Alimentation		229,50 €	T6	2	276,00 €
Voyage et déplacements			T7	10	1 570,00 €
Amortissement		189,90 €	T8	0	- €
Carburant		100,00 €			
			TOTAL	24	2 767,00 €
			Net communal		548,40 €
TOTAL		3 315,40 €	TOTAL		3 315,40 €

Coût réel du séjour :

Nbre de jours	5
Encadrant	3
Nbre heures 10h/j	150
Coût salaire	15€/h
TOTAL SALAIRE	2250
masse salarial / 2	1125
Total séjour réel	4 440,40 €

Tarifs par tranche :

La fréquentation par tranche prévisionnelle est établie selon la moyenne de fréquentation des séjours précédents.

	% tarif / tranche	Nbre jeunes prév	% prév / tranche	Tarif / tranche
TOTAL TRANCHE 1	25%	5	19%	46,00 €
TOTAL TRANCHE 2	35%	0	2%	64,00 €
TOTAL TRANCHE 3	45%	3	12%	83,00 €
TOTAL TRANCHE 4	55%	2	7%	101,00 €
TOTAL TRANCHE 5	65%	2	9%	120,00 €
TOTAL TRANCHE 6	75%	2	6%	138,00 €
TOTAL TRANCHE 7	85%	10	43%	157,00 €
TOTAL TRANCHE 8	100%	0	2%	185,00 €
TOTAL GLOBAL		24	100%	

Le Conseil Municipal est sollicité pour voter les tranches ci-dessous :

Tranche 1 (0 à 630 €) :	46 euros	Tranche 5 (1 151 à 1 320 €) :	120 euros
Tranche 2 (631 à 805 €) :	64 euros	Tranche 6 (1 321 à 1 495 €) :	138 euros
Tranche 3 (806 à 975 €) :	83 euros	Tranche 7 (+ 1 496 €) :	157 euros
Tranche 4 (976 à 1 150 €) :	101 euros	Tranche 8 (hors commune) :	185 euros

Les conclusions mises aux voix sont adoptées à l'UNANIMITÉ.

Monsieur le Maire : j'en profite, puisque l'on parle de sport, pour rappeler que nous refaisons pour la 2^{ème} année consécutive l'Été sportif. La 1^{ère} semaine de juillet et la dernière semaine d'août, nous aurons une semaine de sport tous les soirs à 18 heures, organisée par le service des Sports. Il y aura du golf, du cardio gym, initiation à la zumba, marche, volley-ball sur herbe.

Je ferais juste remarquer que chaque fois que l'on fait partir des animateurs, vous avez pu constater qu'ils sont diplômés, c'est quand même extrêmement important. On met du personnel de grande qualité pour faire faire des activités sportives, c'est une façon de bien encadrer les enfants. C'est encore une centaine d'enfants qui vont pouvoir partir cette année.

9 – Création de postes

(Rapporteur : Mme Anne-Marie ROUX)

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment ses articles 34, 39, 79 et 80,

Vu le décret n°92-850 du 28 août 1992 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles,

Vu le décret n°2006-1690 du 22 décembre 2006, portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux,

Vu le décret n°2006-1693 du 22 décembre 2006, portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints territoriaux d'animation,

Vu le Décret n°2006-1691 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,

Vu le décret n°2009-1711 du 29 décembre 2009 modifiant divers décrets portant statut particulier de cadres d'emplois des catégories B et C de la fonction publique territoriale,

Vu le Décret n° 2010-1357 du 9 novembre 2010 portant statut particulier du cadre d'emplois des

techniciens territoriaux

Vu la délibération n°7 du Conseil Municipal du 16 février 2009 relative à la détermination des taux de promotion pour les avancements de grade,

Considérant notamment l'évolution des carrières des fonctionnaires territoriaux dans le cadre du dispositif de l'avancement de grade et de la promotion interne,

Considérant la nécessité de recruter un agent aux Services techniques pour faire face à la réorganisation interne du service,

Considérant le tableau des effectifs,

Le Conseil municipal propose :

1/ la création au tableau des effectifs de la commune à compter du 1^{er} juillet 2016 :

- d'un poste de technicien principal de 2^{ème} classe

2/ la création au tableau des effectifs de la commune à compter du 1^{er} septembre 2016 :

- d'un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe,
- d'un poste d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe,
- de 3 postes d'agents spécialisés principaux de 2^{ème} classe des écoles maternelles,
- d'un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe.

2/ l'inscription des crédits correspondants au budget de la Commune.

Madame Anne-Marie ROUX : il s'agit là de la réalisation de la promotion interne et des avancements de grade qui sont sous la responsabilité de l'autorité territoriale.

Monsieur le Maire : dorénavant, nous n'aurons plus qu'une seule délibération annuelle pour que les choses soient beaucoup plus claires. Il y aura des avancements de grade au 1^{er} juillet pour un cas ou au 1^{er} septembre pour tout le monde.

Les conclusions mises aux voix sont adoptées à l'UNANIMITE.

10 – Modification du tableau des effectifs (Rapporteur : Mme Anne-Marie ROUX)

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment son article 34,

Vu le décret n°92-850 du 28 août 1992 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles,

Vu le décret n°2006-1690 du 22 décembre 2006, portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux,

Vu le décret n°2006-1693 du 22 décembre 2006, portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints territoriaux d'animation,

Vu le Décret n°2006-1691 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,

Vu le décret n°2009-1711 du 29 décembre 2009 modifiant divers décrets portant statut particulier de cadres d'emplois des catégories B et C de la fonction publique territoriale,

Vu le Décret n° 2010-1357 du 9 novembre 2010 portant statut particulier du cadre d'emplois des techniciens territoriaux,

Considérant le tableau des effectifs en cours,

Emplois/Grades	Nombre actuel	Modifications	Date d'effet	Temps de travail
FILIERE ANIMATION				
Adjoint d'animation principal 2 ^{ème} classe	3	4	01/09/2016	Temps complet
Adjoint d'animation 1 ^{ère} classe	6	5	01/09/2016	Temps complet
FILIERE SOCIALE				
ATSEM Principale 2 ^{ème} classe	2	5	01/09/2016	Temps complet
ATSEM 1 ^{ère} classe	7	4	01/09/2016	Temps complet
FILIERE ADMINISTRATIVE				
Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	1	2	01/09/2016	Temps complet
Adjoint administratif 1 ^{ère} classe	5	3	01/09/2016	Temps complet
FILIERE TECHNIQUE				
Technicien principal de 2 ^{ème} classe	0	1	01/07/2016	Temps complet
Adjoint technique 2 ^{ème} classe	21	22	01/09/2016	Temps complet

Il est demandé au Conseil municipal :

- d'accepter les modifications du tableau des effectifs à compter du 01/07/2016 pour le grade de Technicien principal de 2^{ème} classe, et du 01/09/2016 pour les autres,
- d'annoncer que les crédits nécessaires seront inscrits au chapitre 012 du budget,

Les conclusions mises aux voix sont adoptées à l'UNANIMITE.

11 – Acquisition de deux parcelles boisées (Rapporteur : M. Bernard BARBEAU)

Par courrier en date du 17 mai 2016 parvenu en Mairie le 20 mai 2016, Maître Jean-Louis BUGEAUD, notaire à Blanquefort, a informé la Commune de la mise en vente de deux parcelles boisées cadastrées Section B n°1018 et 1019 au lieu-dit « Lande de Tourneau » pour une contenance totale de 2 hectares 59 ares et 25 centiares (plan ci-annexé).

Conformément aux dispositions de l'article L331-24 du Code Forestier, la Commune bénéficie d'un droit de préférence en cas de vente d'une propriété classée en nature de bois et forêts d'une superficie totale inférieure à quatre hectares.

Compte tenu :

- de la proximité entre la forêt communale du Cerisier et les parcelles objet de la vente,
- de la présence d'un large pare-feu mitoyen des deux parcelles
- de la nature du boisement constitué d'un semis de pins maritimes d'environ 5 ans
- du prix de la transaction fixé par le vendeur à 7500 € (hors droits et frais d'acquisition)

Il est demandé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à exercer pour le compte de la commune le droit de préférence dans le cadre de cette vente, pour une acquisition des deux parcelles au prix de 7500 €.

Monsieur Bernard BARBEAU : il s'agit d'une opportunité qui nous permet d'accroître le patrimoine forestier communal.

Les conclusions mises aux voix sont adoptées à l'UNANIMITE.

12 – Attribution de subventions exceptionnelles (Rapporteur : M. Serge REVOLTE)

M. REVOLTE informe le Conseil municipal que Monsieur le Maire a été saisi ces dernières semaines de trois demandes de subventions.

La première concerne la nouvelle association des commerçants de la commune, qui a effectué une demande de subvention exceptionnelle de 300 € dans le cadre de ses activités, et notamment pour l'organisation de pique-nique des commerçants et de la projection d'un film en plein air, manifestations qui se sont déroulées le samedi 11 juin 2016.

Les deux autres demandes concernent des participations à des actions humanitaires :

- une jeune sainte-aubinoise est venue présenter son projet de mission humanitaire au Pérou, menée par l'intermédiaire de son école de commerce, pour bâtir une petite école dans un bidonville à Lima. Il est proposé de participer à hauteur de 150 €.
- le second projet concerne la participation de trois jeunes femmes au Raid des Alizées dans le cadre de la recherche contre le cancer du sein. Il est également proposé de participer à cette action à hauteur de 150 €, versée à l'association « Keep A Breast » qui les accompagne dans ce projet.

Compte tenu des objectifs poursuivis et de la qualité des dossiers présentés, il est proposé au Conseil municipal d'allouer ces trois subventions exceptionnelles, qui seront imputées sur l'article 6574 « Divers ».

Monsieur le Maire : vous savez que nous avons depuis quelques années l'habitude d'aider une fois par an un jeune ou une jeune dans le cadre d'un projet, et une association. Je trouve qu'il faut aussi être là par rapport à ces jeunes qui s'engagent dans des actions humanitaires.

Je voudrais en profiter pour dire tout le travail excellent qui a été fait le jour du pique-nique des commerçants, c'était sympathique, il y avait beaucoup de monde qui s'est déplacé.

Les conclusions mises aux voix sont adoptées à l'UNANIMITE.

Monsieur le Maire : avant de passer à la délibération suivante, je vais vous donner quelques explications.

Au cours du conseil du mois de février, nous avons voté le compte administratif et le compte de gestion du lotissement Le Mont Saint-Pey et on s'était dit que c'était terminé, que l'on en entendrait plus parler. Nous soldions l'opération et l'on avait présenté à l'écran que le bilan comptable était de 115 000 € et le bilan de trésorerie de 800 000 €.

Cette information a été reprise par le journal Sud Ouest, ce qui était une très bonne chose puisque le trésorier de Blanquefort, Monsieur DUHAYON, a trouvé bizarre cette somme de 115 000 € par rapport à l'ampleur du lotissement et s'est donc retourné vers nous pour demander des explications. Nous lui avons expliqué que c'était le résultat comptable et que tout ça nous avait été dicté par les Finances Publiques et par la trésorière de l'époque. Il s'est plongé dans le dossier et s'est aperçu qu'il y avait des choses que l'on pouvait améliorer. Ce lotissement a des terrains à bâtir, qui certes ont été vendus, mais il y a surtout de l'équipement public au sens qu'il y a de la voirie, du réseau, des parkings et ça ne pouvait pas être vendu car cela a vocation à rester public. Donc la valeur des terrains ne pouvait pas être la même pour des équipements publics que pour des terrains à bâtir. Cela voulait dire qu'il fallait reprendre l'intégralité des cinq années de ce budget annexe.

Alors là, il a fallu bien sûr que la Direction des Finances Publiques donne son accord, ce qui a été fait. Mais également que la Préfecture donne son accord, car lorsque nous avons appris tout ça, nous

étions totalement hors délai pour voter un budget. Car je vous rappelle qu'un budget doit être voté au maximum au 15 avril lorsqu'il s'agit d'une année électorale sinon c'est au 31 mars, et je vous rappelle que deux mois avant il doit y avoir un débat d'orientations budgétaires. Ces deux conditions ne pouvant pas être réunies, la seule solution était de repousser tout ça au mois de mars de l'année prochaine. Or, le trésorier nous dit que maintenant que l'on a connaissance de cette information, il faut le faire. Donc les services de la Préfecture nous ont donné l'accord pour pouvoir voter aujourd'hui ce budget sans débat d'orientations budgétaires puisque l'ampleur de ce budget fait qu'il est terminé et que ce n'était pas nécessaire. Et ils nous ont surtout autorisé à ne pas reprendre l'intégralité des écritures qui ont été faites, car sinon nous aurions dû les annuler et les refaire, je vous laisse imaginer l'ampleur du problème. Ils nous ont donc donné l'accord pour faire des annulations de ligne, ce que Serge REVOLTE, va vous détailler à cet instant.

Avant de lui céder la parole je voudrais remercier Monsieur DUHAYON, le trésorier de Blanquefort, car le bénéfice pour la commune n'est plus le même, il est beaucoup plus important. Mais surtout remercier David BENIGNO et Stéphanie BEAUFILS, car ça a été un vrai marathon pour pouvoir être prêt aujourd'hui mais aussi pour suivre les explications et faire le lien entre les Finances Publiques, la Direction de la trésorerie et la Préfecture. Il y a eu un gros travail qui a été fait, donc nous aurons aujourd'hui le vote du budget et au mois de septembre la clôture de ce même budget, ce qui permettra de reprendre sur le budget principal l'excédent plus important qui va être généré par ce budget.

13 – Lotissement communal Le Mont Saint-Pey : Budget annexe 2016 (Rapporteur : M. Serge REVOLTE)

Monsieur REVOLTE présente au Conseil municipal le projet de Budget annexe 2016 ci-joint qui consiste à prendre en compte uniquement des écritures correctives.

En effet, à l'occasion du contrôle de la clôture de ce budget, notre Trésorier a constaté que l'excédent s'avère être supérieur à celui dégagé et intégré dans le Compte Administratif pour les motifs suivants :

- La surface totale du lotissement est de 10 902m² dont 6519m² de parcelles commercialisées. Des équipements communs sont concernés et doivent donc être intégrés dans le calcul du prix de revient lors de la sortie des stocks des parcelles vendues. Ils doivent être ensuite transférés dans l'actif du budget communal.
- L'intégration des terrains à aménager dans le budget annexe était de 600 000 € (estimation France Domaines) alors que la valeur comptable réelle des parcelles est de 8 272.34 €. Il en découle une appréciation erronée du résultat de clôture de ce lotissement.

L'ensemble des corrections mentionnées ci-dessus porte donc le résultat de clôture 2015 à la somme de 855 235.09 € et non à 115 459.68 €.

Ne pouvant adopter ce budget annexe dans les délais pour des raisons matérielles et dans l'optique de rétablir la situation financière de notre collectivité, une dérogation a été accordée par la Préfecture pour le vote de ce budget, ce qui permettra de dégager un report d'un montant supérieur au sein du Budget principal de la commune.

Il est demandé au conseil municipal de voter le budget par chapitre en section de fonctionnement et en section d'investissement.

Monsieur Serge REVOLTE : en avant-propos, pour celles et ceux d'entre vous qui n'étaient pas présents lorsque nous avons décidé de réaliser ce lotissement communal, je vais vous donner

quelques explications.

Tout d'abord, c'est donc à l'initiative de notre Percepteur de Blanquefort que nous vous présentons ce Budget, qui a un caractère exceptionnel.

Pourquoi ?

Il faut revenir à l'origine de la création de ce lotissement, en Janvier 2010, où nous avons une opportunité d'urbaniser ce secteur sous la forme de zone d'habitat pavillonnaire. Nous en avons débattu à l'époque en séances les 22 Novembre 2010 et le 14 Mars 2011.

Dans le cadre de la cession de ce terrain, propriété de la commune depuis 1985, à l'effet de réaliser l'opération d'aménagement, nous avons, comme il se doit, fait évaluer le-dit terrain par FRANCE DOMAINE de la Direction Générale des Finances Publiques d'Aquitaine.

L'avis de France DOMAINE nous a été rendu le 17 Décembre 2010 pour un montant, valeur vénale, évalué à 600 000 € (pour un terrain d'une superficie de 10 900 m² dont 2 680 m² d'espaces verts, et 1650 m² comprenant la chaussée, les accès, et les trottoirs).

Cette dépense d'ordre budgétaire de 600 000 € inscrite et reprise durant les 5 exercices budgétaires qui ont suivi, tant au niveau de nos Orientations, Budgets, Comptes administratifs et Comptes de Résultats, nous a en quelque sorte « pénalisé » ou « faussé » quant au résultat de clôture fin 2015.

Après commentaires, observations, et plusieurs réunions diverses tant au niveau de notre Percepteur et de la Préfecture, les écritures comptables ont été revues et corrigées dans leur intégralité.

C'est donc un deuxième budget de clôture qui s'établit à 2 610 469,55 €, que nous vous présentons, lequel ne relève que des opérations d'ordre budgétaire.

Dépenses de Fonctionnement

Page 8

Chapitre 011 - Charges à caractère général : 8 272,34 €

Il s'agit de l'intégration des parcelles de terrains pour leur valeur nette comptable à l'origine, montant de leur acquisition.

Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante: 855 235,09 €

Une opération d'ordre budgétaire qui représente, in fine, l'excédent à la clôture de ce Budget Annexe.

Chapitre 042 - Opérations d'ordre entre sections : 873 481,06 €

Il s'agit du montant total des écritures rectificatives et actualisées qui correspondent aux corrections depuis l'origine du lotissement quant à la sortie des lots vendus.

Au total, c'est donc un total de Dépenses de Fonctionnement en 2016 de 1 736 988,49 €.

Recettes de Fonctionnement

Page 9

Chapitre 70 - Produits des services, du domaine et divers : 148 047,75 €

Il s'agit de la valeur réelle des équipements communs du lotissement (voirie et divers réseaux) cédés au Budget communal

Chapitre 042 - Opérations d'ordre entre sections : 1 473 481,06 €

Une opération d'ordre budgétaire qui reprend, selon les règles comptables, et pour solde de tout compte la sortie des lots vendus.

R 002 Résultat reporté en bas de page : 115 459,68 €

Il s'agit du Résultat de clôture de l'exercice 2015 que nous avons vu en Conseil le 15 Février dernier, et que nous avons affecté au Budget communal 2016.

Soit un total de Recettes de Fonctionnement cumulées d'un montant de 1 736 988,49 €.

Nous en avons fini avec le Fonctionnement, on passe maintenant à l'Investissement.

En Dépenses, comme en Recettes, nous n'avons qu'un seul chapitre :

A la fois, Pages 10, et 11

Au même chapitre :

Chapitre 040 - Opérations d'ordre entre sections : 873 481,06 €

Ce montant reprend pour leur valeur exacte, la sortie définitive des terrains vendus. J'en ai terminé.

In fine ce que ça représente en termes de comptabilité :

Les 855 235,09 € qui représentent l'excédent de clôture de ce budget pour lequel on déduit 600 000€ de la valeur d'origine du terrain par France DOMAINE, donne un résultat comptable excédentaire de 255 235,09 €. Pour ces 255 235,09 € nous avons affecté une première partie du résultat 2015 à hauteur de 115 459,68 €, ça veut dire que l'on aura un complément de résultat à reporter au budget communal de 139 775,41 €. Lequel résultat viendra amortir le déficit budgétaire que nous portons.

Monsieur le Maire : nous aurons 139 000 € de plus en recettes, ce n'est pas négligeable mais je rappelle quand même qu'en valeur de trésorerie ça nous a bien rapporté 855 000 €, et que les 600 000 € de valeur vénale ne sont que des écritures puisque nous avons payé ce terrain 8 500 € à l'époque. C'est dommage que l'on n'en ait pas acheté davantage, à ce prix-là ça valait le coup.

Dépenses de fonctionnement

Chapitre 011 : charges à caractère général : **8 272.34 €**

Vote : Les conclusions mises aux voix sont adoptées à l'UNANIMITE.

Chapitre 65 : autres charges de gestion courante : **855 235.09 €**

Vote : Les conclusions mises aux voix sont adoptées à l'UNANIMITE.

Chapitre 042 : opérations d'ordre entre sections : **873 481.06 €**

Vote : Les conclusions mises aux voix sont adoptées à l'UNANIMITE.

Recettes de fonctionnement

002 : reprise de l'excédent : **115 459.68 €**

Chapitre 70 : produits des services, du domaine et ventes diverses : **148 047.75 €**

Vote : Les conclusions mises aux voix sont adoptées à l'UNANIMITE.

Chapitre 042 : opérations d'ordre entre sections : **1 473 481.06 €**

Vote : Les conclusions mises aux voix sont adoptées à l'UNANIMITE.

La section de fonctionnement est approuvée pour un montant de :
Dépenses : 1 736 988.49 €
Recettes : 1 736 988.49 €

Dépenses d'investissement

Chapitre 040 : opérations d'ordre entre sections : **873 481.06 €**
Vote : Les conclusions mises aux voix sont adoptées à l'UNANIMITE.

Recettes d'investissement

Chapitre 040 : opérations d'ordre entre sections : **873 481.06 €**
Vote : Les conclusions mises aux voix sont adoptées à l'UNANIMITE.

La section d'investissement est approuvée pour un montant de :
Dépenses : 873 481.06 €
Recettes : 873 481.06 €

Le budget total s'élève à : 2 610 469,55 €

14 – Budget principal : décision modificative n°1
(Rapporteur : M. Serge REVOLTE)

Monsieur Serge REVOLTE expose qu'il est demandé au Conseil Municipal de voter la décision modificative n°1 du Budget Principal afin d'inscrire au budget 2016 :

- Les écritures rectificatives du transfert d'actif entre le budget annexe du Lotissement Le Mont Saint Pey et le Budget Principal :
 - annulation de la valeur vénale et de la sortie des terrains pour 600 000 € ;
 - sortie des terrains pour la valeur comptable réelle ;
 - intégration des équipements communs dans l'actif de la commune ;
 - ajustement des crédits pour la reprise de l'excédent sur le budget principal ;
- Ajuster le chapitre 67 pour la prise en charge des dossiers du PIG (Programme d'intérêt Général) ;
- Ajouter des crédits au chapitre 014 suite à la revalorisation du FPIC (Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales).

La Décision modificative sera équilibrée selon l'annexe jointe.

Monsieur Serge REVOLTE :
Vous prenez le document M14.

Nous avons avec cette Décision Modificative N°1 du Budget Communal 2016, des écritures qui relèvent de la présentation du Budget Annexe du Lotissement « Le Mont St Pey » que nous venons

de voir, suite aux interventions de notre Percepteur en liaison avec la Préfecture.

Il s'agit dans la quasi-totalité de la reprise des écritures comptables et budgétaires de l'opération d'aménagement à l'origine du Lotissement « Le Mont St-Pey » suite au montant de la cession de ce terrain évalué par FRANCE DOMAINE à hauteur de 600 000 €, lequel montant nous a « faussé » le résultat de clôture fin 2015.

Ces réajustements budgétaires actualisés nous amènent à mouvementer les articles suivants au Budget Communal 2016.

Nous avons donc en propositions nouvelles :

Dépenses de Fonctionnement

Page 9

Chapitre 014 - Atténuation de Produits : 10 000, 00 €

C'est un besoin de crédit supplémentaire au titre du Fonds de péréquation sur les recettes intercommunales à l'article 73925, un complément de prélèvement de 10 000 € par rapport au Budget initial, à savoir un montant reversé à des communes moins favorisées que la nôtre.

Chapitre 067 - Charges exceptionnelles : 606 000, 00 €

Il s'agit de l'annulation du montant de la valeur vénale des terrains pour 600 000 € et de la prise en charge des 2 dossiers du Programme d'Intérêt Général pour 6 000 €.

Chapitre 022 - Dépenses imprévues : 128 673,54 €

Un ajustement pour la reprise de l'excédent sur le Budget Principal

Chapitre 023 - Virement à la Section d'Investissement : 595 101,55 €

Correspondant au montant de la plus value.

Soit un total de Dépenses de Fonctionnement de 1 339 775,09 € pour cette Décision Modificative du Budget Communal.

Recettes de Fonctionnement

Page 11

Chapitre 75 - Autres Produits de Gestion Courante : 739 775,09 €

Nous avons avec ce montant l'Excédent corrigé du Budget Annexe du Lotissement que nous avons vu tout à l'heure, diminué du résultat déjà reporté au Budget Communal de l'exercice 2015(855 235 - 115 459 déjà reporté).

Chapitre 77 - Produits exceptionnels : 600 000,00 €

Il s'agit de l'annulation du mandat opéré sur exercices antérieurs, inscrit à l'origine au Budget primitif 2011.

Dépenses d'Investissement

Page 13

Par opération :

Chapitre 10 - Immobilisations Corporelles : 595 101,55 €

Ce sont les annulations des écritures enregistrées, plus-values sur les exercices antérieurs.

Chapitre 020 - Dépenses imprévues : 3 373,09 €

Pour ajuster la Section d'Investissement.

Chapitre 040 - Opérations d'ordre entre sections : 52 946,20 €

Il s'agit d'une part, de l'intégration des Equipements Communs du Budget du lotissement (voirie, trottoirs et réseaux) au Budget Communal, lesquels sont repris au Bilan, notamment à l'Actif de la commune, plus la réintégration des 4 898,45 € sortis à tort de l'actif communal.

Recettes d'Investissement

Page 14

Chapitre 138 – Autres : 148 047,75 €

Il s'agit du montant revalorisé des équipements communs du Budget Annexe, à savoir l'intégration de la voirie.

Chapitre 024 - Produits des cessions : 8 272,34 €

Nous reprenons avec ce montant la valeur comptable des terrains à l'origine de l'opération.

Chapitre 021 - Virement de la Section d'exploitation : 595 101,55 €

Nous enregistrons à l'identique le montant du virement de la Section de Fonctionnement à la Section d'Investissement, comme nous l'avons vu tout à l'heure.

Soit un total de Recettes d'Investissement de 751 421,64 € pour cette Décision Modificative du Budget Communal 2016.

J'en ai terminé.

Monsieur le Maire : pour vous donner une précision, par rapport au Programme d'Intérêt Général, il s'agit d'une subvention de la commune à un certain nombre de ménages à faibles revenus pour la rénovation de leur maison, soit pour des personnes âgées ou handicapées afin de mettre en accessibilité leur logement, soit de la rénovation énergétique pour des personnes ayant des revenus inférieurs à un certain plafond. La Métropole, le Conseil Général, l'ANAH participent. C'est une délibération que nous avons votée il y a quelques années, et nous devons l'activer, car cela faisait quelques années que nous n'avions pas eu de dossiers.

Les conclusions mises aux voix sont adoptées à l'UNANIMITE.

15 – Décisions du Maire
(Rapporteur : Monsieur le Maire)

Décision n°5 du 09/05/2016 :

Considérant la convention en date du 17 juin 2014, entre la Commune et l'association « Conservatoire des Races d'Aquitaine », passée pour une durée de 6 ans, par laquelle la Commune s'engage à financer l'association pour mener à bien l'opération d'éco-pastoralisme « Transhumance en Gironde »,

DECIDE

Article 1 : d'allouer à l'association « Conservatoire des Races d'Aquitaine » la somme de 1000 €, sous la forme d'une contribution financière, telle que prévue par la convention du 17 juin 2014.

Article 2 : cette contribution sera issue du chapitre 65 du Budget communal 2016, qui présente les

crédits suffisants.

(Décision transmise au contrôle de légalité le 10/05/2016 par voie dématérialisée, AR reçu le 10/05/2016)

Décision n°6 du 30/05/2016 :

DECIDE

Article 1 : de cotiser à l'association ADHM (Aide à Domicile du Haut-Médoc) pour un montant de 3255 €, correspondant aux frais d'adhésion pour l'année 2016.

Article 2 : cette contribution sera issue du chapitre 6281 du Budget communal 2016, qui présente les crédits suffisants.

(Décision transmise au contrôle de légalité le 31/05/2016 par voie dématérialisée, AR reçu le 31/05/2016)

16 – Annexes

- *Plan des parcelles boisées*
- *Budget annexe Lotissement Le Mont Saint-Pey*
- *DM n°1*

17 – Informations

Les prochains Conseils municipaux se tiendront :

- Lundi 19 septembre 2016
- Lundi 17 octobre 2016
- Lundi 21 novembre 2016
- Lundi 19 décembre 2016

Fin de la séance à 20h37.